

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Titre monovalent de Niveau 4 (anciennement IV)
- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant aux diplôme et brevet 750 kW
- Fiche RNCP : [RNCP39702](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté modifié du 21 août 2015](#) relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 750 kW
- [Annexes II et III](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du diplôme mécanicien 750 kW
- [Arrêté modifié du 24 août 2015](#) relatif à la délivrance du certificat de mécanicien, du certificat de mécanicien de quart machine et du certificat de marin qualifié machine

FINALITE(S)

- Le (la) titulaire du brevet de mécanicien(ne) 750 kW est appelé(e) à exercer les fonctions d'officier chef de quart machine (OCQM), de 2nd mécanicien, de chef mécanicien, à bord de navires de puissance propulsive inférieure à 3000 kW selon les prérogatives associées à ce titre ([cf. décret du n° 2015-723 du 24 juin 2015 – Annexe II – Tab. IV.-Titres permettant d'exercer des fonctions à la machine à bord de tout navire](#)).
- Cette formation s'inscrit dans un cursus permettant de gravir de l'échelon de mécanicien(ne) 250 kW à celui de chef mécanicien(ne) à prérogatives illimitées. La formation d'[officier chef de quart machine](#) étant l'étape suivante.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [formations.mer.gouv.fr/](#) ou cliquer sur les liens suivants : [Cursus métiers filière professionnelle Pont](#), [Cursus filière professionnelle Machine](#)

PUBLIC CONCERNE & PREREQUIS FORMATION

- Toute personne satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale à la navigation ([cf.C.T: Articles R5521-1 à R5521-14](#)), et justifiant soit du brevet de mécanicien 250 kW délivré conformément à l'[arrêté modifié du 17/08/2015](#), ou d'un titre ou diplômes reconnus (TAB.1 – annexe 1 – arr. 750 kW modifié du 21/08/2015), à savoir :
 - Permis de conduire les moteurs marins (PCMM) selon arr. du 31/12/2007
 - BEPM de marin de commerce selon arr. du 27/07/1997
 - BEP « marin de commerce » selon arr. du 22/12/2009
 - BEPM spécialité « pêche » selon arr. du 22/12/2009
 - BAC Pro CGEM, selon arr. du 05/06/2012, BAC Pro spécialité CGEM, selon arr. du 25/07/2005
 - BTSM spécialité « pêche et gestion de l'environnement marin », selon arr. du 30/06/2014
 - Diplôme ou brevet de C.200, selon arr. du 20/08/2015, Brevet de C.200, selon arr. du 25/04/2005
 - Brevet de C.200 yacht, pêche ou voile, selon arrêtés du 20/08/2015
 - Brevets de C.200 yacht, C.200 voile, certificat de capacité, selon arrêtés du 25/04/2005
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfm.fr

DUREE(S) DE LA FORMATION

- **744 h 30** dont :
 - **724 h 00** de formation dispensée en centre, en continu et en présentiel (face à face)
 - **20 h 30** de formation à distance, via une plateforme, un PC ou tablette et une connexion internet HD

(1) à l'exception de certains enseignements spécifiques STCW

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- La formation menant au brevet de mécanicien(ne) 750 kW prépare le (la) stagiaire à la conduite et à la maintenance d'une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle, d'une puissance propulsive inférieure à 750 kW

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIF (SEUILS)

- Formation modulaire ⁽¹⁾, dispensée en continu, en centre, en présentiel et à distance
- Formation théorique (39%) et pratique (61%) avec apports théoriques, exercices pratiques, mises en situation, TP, formation sur simulateur machine, réalisée dans divers environnements pédagogiques selon les modules et enseignements : Salle de cours standard, Ateliers Machines marines, Electricité, salle simulateur, salle ramendage, milieu mer, bâtiment ou caisson feu, PC ...
- Modules de formation en blended-learning (FOAD) : « Intégration d'un nouveau membre d'équipage » et « Energies de propulsion décarbonnées », « recyclage CFBS », via un ordinateur, un accès internet à la plateforme de formation à distance du CEFCM, suivis de chez soi, sur son lieu de travail ou sur site de formation (à la demande et si besoin). *Cette modalité de formation fait l'objet d'un Protocole Individuel de Formation, est tutorée et doit être réalisée, impérativement, avant les cours de formation en présentiel.*
- Groupe 12 à 24 stagiaires

CONDITIONS D'ADMISSION AU(X) EPREUVE(S)

- Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés
- L'évaluation est composée de 13 épreuves en CCF (pratiques et écrits) et d'une épreuve finale écrite
- Les modules M1.2 et M2.2, M3.2, M4.2 et NM Base sont réputés acquis dès lors que le candidat a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chacun des modules. Est éliminatoire, toute note = à 0/20
- En cas d'échec à un des modules, les modules acquis restent valables 5 ans, le candidat peut donc se représenter aux épreuves du module non acquis durant ce même laps de temps

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU (DES) TITRE(S)

- Pour se voir délivrer le **diplôme de mécanicien(ne) 750 kW**, le (la) candidat(e), doit :
 - ✓ Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation (*cf.C.T : [Articles R5521-1 à R5521-14](#)*)
 - ✓ Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves modulaires du diplôme 750 kW en justifiant des attestations de succès correspondantes
 - ✓ Être titulaire et justifier du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) en cours de validité
- Pour se voir délivrer le **brevet de mécanicien(ne) 750 kW**, le (la) candidat(e), doit :
 - ✓ Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet
 - ✓ Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation (*cf.C.T : [Articles R5521-1 à R5521-14](#)*)
 - ✓ Être titulaire du diplôme de mécanicien(ne) 750 kW délivré conformément à l'arrêté modifié du 21/08/2015 ou d'un autre diplôme reconnu ([TAB.2, annexe I, arr. 750 kW modifié du 21/08/2015](#))
 - ✓ Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ou d'une attestation autre reconnue ([TAB.3, annexe I, de ce même arrêté](#))
 - ✓ Avoir effectué un service en mer allant de 6 mois à 18 mois selon le profil du (de la) candidat(e), dont 6 mois au moins à la machine postérieurement à l'obtention du diplôme (*cf. conditions : [article 11 – arr. du 21/08/2015 modifié](#)*)
 - ✓ Un certificat de sensibilisation à la sûreté viendra compléter le cursus pour les candidats visants les certificats de mécanicien de quart machine ou certificat de marin qualifié machine

INTERVENANT(E)S

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

■ Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

■ Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)

PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MECANICIEN(NE) 750 kW		Durées		
Contenus	Modules – Sous- modules - Matières	Face à face	A distance	Total
Module M.1.2 Mécanique navale	Moteurs Diesel et chimie insudtrielle	51 h	-	231 h
	Auxiliaires de coque	66 h	-	
	Installations frigorifiques	48 h	-	
	Conduites machines (dont 24h sur simulateur)	66 h	-	
Module M.2.2 Electrotechnique ...	Electrotechnique et automatique de base	132 h	-	132 h
Module M.3.2 Contrôle de l'exploitation	Entretien du navire et stabilité	24 h	-	24 h
Module M.4.2 Entretien et réparation	Atelier et métrologie	102 h	-	213 h
	Matériaux, maintenance et entretien	51 h	-	
	Lecture de plans et dessin technique	60 h	-	
Module NM.Base National Machine	Mathématiques et sciences physiques	18 h	-	57 h
	Matelotage et ramendage	21 h	-	
	Environnement professionnel	18 h	-	
Modules spécifiques STCW	Recyclage Enseignement médical I (U.V.R PSC1 (6h) + Hygiène et prévention (1h)), Recyclage CFBS* (UV R/FBLI (14h) + UV R/TIS (8h))	19 h	10 h	29 h
Accueil Positionnement Bilans	Accueil général (7h)	14 h 30	-	14 h 30
	Positionnement Pédagogique (3h30)			
	Bilans – entretiens (intermédiaire et final) (4h)			
Autres actions de formation	Md. "Intégration d'un nouveau membre d'équipage"(14h)	7 h	7 h	14 h
	Md. "Energies de propulsion décarbonnées" (7h)	3 h 30	3 h 30	7 h
Soutien	Atelier pédagogique – 750 KW (21h)	21 h	-	21 h
Evaluations	13 CCF* (contrôles en cours de formation) écrits et pratiques (32h max.)	*	-	*
	1 épreuve finale écrite : conduite machine (2h)	2 h	-	2 h
TOTAL Parcours maximum – Heures Stagiaire**		724 h	20h30	744 h 30**
<p>*Les heures CCF sont comprises dans les heures référentiel et ne sont donc pas à ajouter **Cette durée peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e) ⁽¹⁾ Bien que modulaire, cette formation n'est pas nécessairement mise en œuvre par module sur l'ensemble de nos sites. Pour connaître les sites de formation pratiquant une planification modulaire, merci de nous contacter Les candidats visant, à postériori, le certificat de mécanicien de quart machine ou le certificat de marin qualifié machine pourront compléter cette formation par le suivi d'un module de sensibilisation à la sûreté. Ce module n'étant pas dans le programme proposé, pour ceux qui seraient intéressés, merci de le préciser au moment de l'inscription.</p>				